



Divorce problème pour la maison

Par **MEG23**, le **30/10/2012** à **16:09**

Bonjour,

La maison de mes parents n'est pas terminée d'être payée. La situation conjugal de mes parents n'est pas au mieux, ils ne s'entendent plus vraiment. Ma mère souhaiterait partir mais elle est coincée car si elle part il pourrais y avoir abandon de domicile elle n'a pas le permis et ne peut donc pas se déplacer comme elle le souhaiterait. Elle ne trouve aucunes solution à son problème, si vous pourriez nous éclaircir cela serais d'une très grande aide. Merci beaucoup.

Par **cocotte1003**, le **30/10/2012** à **17:51**

Bonjour, effectivement si votre maman part, elle abandonne le domicile conjugal, seul le juge peut donner cette autorisation lors de la première audience du divorce. A ce moment il réglera aussi l'occupation du domicile (soit par votre père, soit par votre mère) et établira, la résidence des enfants soit garde par un des parents, soit garde partagée), le montant de la pension alimentaire et les droits de visites. Pour la maison, soit l'un de vos parents peut racheter la part de l'autre, soit il faudra la vendre. Attention les crédits ont souvent une clause desolidarité par les personnes signataires donc toutes les personnes sont responsables du paiement. Donc la première chose à faire c'est d'aller chez un avocat qui est obligatoire pour divorcer, cordialement

Par **MEG23**, le **31/10/2012** à **11:53**

Bonjour, merci de votre réponse. Ce qui veut dire que ma mère doit obligatoirement rester dans notre maison jusqu'à la première audience du divorce ? Elle ne peut vraiment pas aller ailleurs ?

Par **cocotte1003**, le **31/10/2012 à 13:07**

A part s'il y a des violences physiques constatées par un médecin, il est préférable que votre mère attende l'autorisation du juge, cordialement

Par **MEG23**, le **31/10/2012 à 13:58**

D'accord, merci.